



SECTION



SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Compte-rendu du CTL du 19 septembre 2017

Après lecture de notre déclaration liminaire (ci-jointe), nous avons examiné les différents points suivants à l'ordre du jour :

1) Projet de transfert de la gestion PSSL de la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe vers la Trésorerie Hospitalière du Mans (THM) au 01/01/2018 :

Actuellement la Trésorerie de Sablé gère 5 budgets en comptabilité M21 relatifs à l'activité des établissements publics de santé (EPS, maison de retraite, foyer de vie, école d'infirmières...).

Selon la direction, cette gestion nécessite « des connaissances très spécifiques » en comptabilité M21, ce qui augmente la complexité de la gestion globale du poste.

En outre, si la réglementation évolue, cette trésorerie pourrait être concernée par l'obligation de certification des comptes par un commissaire aux comptes.

En transférant la gestion PSSL, la direction locale entend faciliter la gestion du poste de Sablé et permettre ainsi le recentrage de ses activités sur le communal et l'impôt.

Elle justifie cette réorganisation en soulignant que la THM « est une référence au niveau national en termes de certification des comptes ».

Cette manière de voir appelle de notre part une analyse plus nuancée, nous avons un peu « cassé » l'optimisme légendaire de la direction de la Sarthe.

Tout d'abord, notre inquiétude quant à l'avenir de la Trésorerie de Sablé ainsi que l'incertitude quant aux locaux disponibles pour l'installation des agents transférés.

Ensuite, la charge de travail transférée, quantifiée à 3,20 ETP, représentant 5 budgets. Sachant que les agents ne devraient pas suivre la mission, cela n'enchant pas les agents de la THM (nouvelles tâches sans moyens humains).

Enfin, la pression mise sur les agents de Sablé quant à la possible obligation de certification des comptes et leur capacité à faire face ? !

Une fois de plus on regroupe des missions, Sablé perd une partie de ses missions traditionnelles, n'en doutons pas des suppressions d'emplois sont à craindre comme des fermetures de postes ruraux ou péri-urbains.

F.O. - DGFIP a voté **CONTRE** ce projet au motif principal que **FO** défend depuis le début le maintien du service public de proximité et de toutes les missions. À chaque fois nous rappelons qu'il n'y a pas de services publics sans emplois publics.

2) Projet de création d'un service départemental de l'enregistrement (SDE) au 01/02/2018 :

La direction envisage de créer un poste comptable autonome chargé de l'enregistrement à compétence départementale et situé au Mans.

Notons le point positif, à savoir : la direction a finalement renoncé à adosser ce nouveau service à un Service de la Publicité Foncière (SPF). Même si la matière en cause est commune, le droit d'enregistrement, la proximité des services des impôts des entreprises et du PCRFP a toujours été considérée comme un élémentaire bon sens. Heureusement, une fois n'est pas coutume, le dogme SDE adossé au SPF a fait long feu dans notre département, OUF !

Cependant, nous n'avons pas manqué de faire remarquer que le document présenté pour examiner les conditions de mise en place et les moyens alloués n'étaient étayés par aucune donnée chiffrée ni la moindre évaluation objective de la charge de travail en cause. Quel calibrage ? Pourquoi créer un poste de A + supplémentaire plutôt que tout autre cadre (A, B ou C ?).

Et quel devenir quant au classement catégoriel du SIE qui perd la mission ?

Aucune réponse précise, on verra bien...

Le poste sera ouvert au mouvement du 01/09/2018. En attendant, les agents seront détachés au SDE, les B FIPRO devront demander FIPER en national pour régulariser leur situation.

F.O. - DGFIP a voté **CONTRE** et fait remarquer que nous n'avons jamais pu obtenir une évaluation des charges quant à cette mission. Avec toutes les applications informatiques disponibles, cela interroge...

3) Projet de transfert de la gestion de l'EHPAD de Parigné-l'Évêque de la Trésorerie d'Ecommoy et de l'EHPAD de la Houssaye à Saint-Jean-du-Bois de la Trésorerie de la Flèche vers la Pairie Départementale au 01/01/2018 :

Même constat que pour les sujets précédents, aucune évaluation chiffrée des charges de travail n'a été établie. Le document remis aux organisations syndicales est bien pauvre... La direction s'appuie sur un critère de charge quantifié approximativement sans réelle méthode de calcul. Elle reconnaît même qu'il est difficile de le faire. Comment évaluer le rôle de conseil par exemple ? En définitive, on nous demande de nous prononcer sur ce projet qui ne semble pas abouti, puisque une réunion est programmée pour octobre afin de « *préparer les aspects budgétaires, comptables et techniques* » avec les différents acteurs concernés (comptables, cadres de la direction locale).

Personne ne semble réellement piloter la chose ?

La direction précise que les Trésoriers locaux ne sont pas opposés à ce qu'on les décharge de la gestion des maisons de retraites (nomenclature M22). C'est évident, puisque depuis un certain nombre d'années, les trésoreries perdent des effectifs et se retrouvent noyées sous la charge de travail. Il est normal que lorsqu'on leur donne la possibilité de sortir la tête de l'eau, elles ne s'y opposent pas.

4) **Projet de fermeture de la Trésorerie de l'OPH Le Mans Métropole Habitation :**

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et l'ordonnance du 1^{er} février 2007 relative aux offices publics de l'habitat offre aux OPH un droit d'option entre comptabilité publique ou privée. Faute d'ambition et d'investissement de la DGFIP ce sont une douzaine d'offices supplémentaires qui basculeront en comptabilité privée au 01/01/2018.

La direction nous informe qu'elle abandonne la comptabilité de l'OPH au profit de cet organisme qui passe en compta commerciale. Ce service constituait une curiosité dans notre direction.

Des agents de l'OPH mis à disposition de la DGFIP encadré par un comptable de chez nous qui devait régulièrement batailler pour faire appliquer la loi en matière de gestion publique face à un ordonnateur original !

Rappelons tout de même que des agents vivaient mal cette situation de gestion particulière, tout cela aurait pu être mieux géré dès l'origine par notre hiérarchie.

Constat d'un naufrage attendu, nous n'avons pas souhaité participer à un quelconque vote d'une chronique de mort annoncée.

Notons cependant qu'une nouvelle fois, une mission est sortie de notre champ de compétence.

5) **Le centre de contact (CDC) : présentation des propositions de modules horaires offertes à la consultation des agents :**

Une longue discussion s'est engagée sur les choix d'horaires retenus par la direction. Toutes les organisations syndicales ont jugé ces choix comme étant plutôt défavorables aux agents.

Après une interruption de séance, **F.O.-DGFIP** a voté **CONTRE** les propositions présentées en séance, la direction refusant de modifier certains horaires et notamment la possibilité de quitter le service dès 16h00.

Constatant une revendication ferme des OS, le directeur a indiqué qu'après consultation du chef de centre du CDC, il se déclare prêt à faire de nouvelles propositions plus conformes à nos souhaits (et surtout ceux des agents concernés).

Affaire à suivre, rendez-vous le 2 octobre pour la solution !

Questions diverses :

- Quid des projets quant à l'arrivée d'agents venant d'autres administrations sur le site de Mamers ?

Le directeur indique que la piste la plus probable est l'accueil de fonctionnaires de l'antenne de l'inspection académique (éducation nationale) mais sans donner de calendrier (cette opération n'est pas prioritaire et n'est pas inscrite à l'agenda des réorganisations). Il est prévu d'envisager le déménagement du SIE à l'étage.

- Quid du PAS ?

Selon le directeur, les expérimentations sont en cours, les remontés sont plutôt favorables. Selon lui, la question est : comment s'organiser pour que le PAS soit effectif dès le 01/01/2019. La généralisation du prélèvement mensuel semble écarté.

- Réforme des RAN de la DDFIP :

A ce jour, aucune information sur ce sujet si important pour les mouvements de mutation à venir.

- ASR : y-a-t-il un sujet pour Saint-Calais ? Faut-il s'inquiéter ?

- Suite à la suppression du métier d'évaluateur en Sarthe, la direction annonce la fusion de la fonction immobilière et de la fonction comptable de l'Etat.

- Annonce de la suppression des caisses des SIE.

- La trésorerie du Mans Ville récupère les encaissements du SPF.

- Un point a été fait sur l'accueil sur rendez-vous. Il sera étendu aux SIP et SIE de l'ensemble du département.

Fin 13h20. Prochain CTL le 02/10/2017.

Vos représentants **F.O.**-**DGFIP** au CTL :

- ✓ Angélique DESPONTS, SIE Le Mans Sud-Ouest, tél 02 43 83 85 67
- ✓ Michel DUSONG, PCE Mamers, tél 02 43 31 45 09
- ✓ Jean-Yves PERDRIAU, PCE Le Mans, tél 02 43 83 82 86
- ✓ Anne PUJOL, Paierie départementale, tél 02 43 77 50 47